



ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

REGLEMENT DE CONSULTATION

« Fourniture de combustible bois Maison
France Services Drulingen / Grange aux
Paysages / Plate-forme Handicap»

Date limite de réception des offres

16/10/2026 à 12h00

Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture de combustibles bois pour les chaufferies de la Maison des Services de DRULINGEN, de la Grange aux Paysages de LORENTZEN (plaquettes bois) et de la Plateforme Handicap de DIEMERINGEN (granulés de bois également appelés pellets).

Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur de l'accord-cadre est la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue dont le siège social se situe au 14 rue Vincent d'Indy à Sarre Union (67260).

Il est représenté par M. Jean-Louis SCHEUER, Président.

Type de procédure

Procédure adaptée, suivant les articles du Code de la Commande Publique régissant les marchés publics.

Accord-cadre à bons de commande

La durée de l'accord-cadre est d'un an à compter du 01/01/2027, il pourra être renouvelé **3 (TROIS)** fois par reconduction expresse pour la même durée.

Montant minimum : 15 000.- € H.T Montant maximum : 60 000.- € H.T

L'évaluation des besoins est détaillée à l'article 3 du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Début et durée des prestations

Le début et la durée de l'accord-cadre sont fixés à l'acte d'engagement et au CCAP.

Offres

Présentation et constitution des offres :

Les dossiers des candidats seront entièrement rédigés en langue française.

Conditions de participation à la consultation :

L'accord-cadre pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. En cas de groupement, la forme souhaitée par la Commune est le groupement solidaire avec mandataire solidaire.

Si le groupement attributaire de l'accord-cadre est de forme différente, il devra assurer sa transformation pour se conformer au souhait tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Les candidats sont informés qu'ils ne pourront présenter pour le présent marché, plusieurs candidatures en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements
- En qualité de membres de plusieurs groupements

Plus précisément, un candidat, ne peut pas figurer dans deux dossiers différents de candidature.

Si un candidat devait figurer dans deux dossiers, ceux-ci se verraient écartés tous les deux de la consultation.

L'offre à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes :

Les justificatifs à produire quant aux capacités du candidat :

- Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat et documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à signer le marché :
- lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants en cas de groupement (imprimé DC1 ou équivalent)
- Déclaration du candidat (imprimé DC2 ou équivalent) comportant les déclarations sur l'honneur visées aux articles du Code de la Commande Publique
- Copie du jugement, si le candidat est en redressement judiciaire
- Liste des moyens, effectifs et qualifications des candidats
- Liste des références pour des prestations similaires (au moins trois références similaires sont demandées)
- Les justificatifs fiscaux et sociaux
- Attestation d'assurance : à produire par le titulaire du marché, au plus dans les **8 jours** à compter de la notification et avant tout commencement d'exécution, le titulaire doit justifier qu'il est en possession d'une assurance responsabilité civile pour l'année en cours garantissant en cas d'accident ou de dommages liés à l'exécution du marché sans intérêts du montant.

Les candidats ont toutefois la possibilité de produire l'attestation d'assurance à la remise de l'offre

Les pièces constitutives de l'accord-cadre sont les suivantes, par ordre de priorité décroissante :

*** Pièces particulières :**

- L'Acte d'Engagement (AE) complété, daté et signé (+ cachet d'entreprise) par le candidat
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) : à accepter sans modifications
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes éventuelles : à accepter sans modifications
- Le détail quantitatif estimatif (DQE), datée et signée (+ cachet d'entreprise), à produire par le candidat au moment de la remise de l'offre.
- La fiche technique rédigée par le titulaire
- Une note établie par le soumissionnaire permettant d'apprécier les performances de l'offre en matière de protection de l'environnement et d'insertion sociale,
- Tous les éléments permettant de juger la valeur technique de l'offre (photos...).

Toute modification unilatérale de l'un des documents susmentionnés est réputée non écrite

*** Pièces générales :**

- le Cahier des Clauses Administratives Générales concernant les marchés de Fournitures courantes et des services des Collectivités Locales (arrêté du 30 mars 2021). Ce document n'est pas joint au marché, mais est supposé comme des fournisseurs. Il s'applique en complémentarité des autres pièces du marché. En cas de contradiction entre d'une part le cahier des clauses administratives générales et d'autre part les autres pièces du marché, seules ces dernières prévaudront

Durée de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

Critères de jugement des offres

Les critères intervenant pour le jugement des candidatures sont les suivants :

- la conformité du contenu par rapport aux pièces demandées,
- les garanties sur les capacités professionnelles, techniques et financières,

Les critères de jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

- la valeur technique de l'offre (30 %),
- le prix des prestations (60%)
- l'engagement du prestataire en matière de protection de l'environnement et d'insertion sociale (10 %).

La valeur technique sera notamment jugée sur la base de la fiche technique.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant remis des offres, dans le respect des principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

Il se réserve également la possibilité de ne pas négocier et d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Retrait du dossier de consultation et renseignements administratifs

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le profil acheteur de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue :

<https://www.alsacemarchespublics.eu>

Les questions complémentaires seront posées par les candidats via la plateforme de dématérialisation : <https://www.alsacemarchespublics.eu> au plus tard **8 (huit) jours** avant la date limite de remise des offres.

Une réponse via la plateforme de dématérialisation sera alors adressée au plus tard **6 (cinq) jours** avant la date limite de réception des offres à toutes les entreprises ayant retiré le dossier.

Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'envoyer au plus tard **5 (cinq) jours** avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Transmission des offres

Dans le cadre de la dématérialisation des marchés publics et conformément à l'article L2132-2 CCP, la transmission des candidatures et des offres se fait obligatoirement par voie électronique depuis le 1^{er} octobre 2018.

Les candidatures et offres reçues sous format papier seront donc déclarées irrégulières.

La signature électronique n'est cependant pas demandée. L'accord-cadre sera signé entre le pouvoir adjudicateur et l'attributaire à l'issue de la procédure de passation. Pour cela, il sera demandé au candidat retenu de confirmer son offre par la transmission d'un acte d'engagement papier daté (du jour d'établissement de l'offre) et signé (+ cachet d'entreprise)

Les plis doivent être déposés sur le profil acheteur de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue :

<https://www.alsacemarchespublics.eu>

Formats de fichiers acceptés

Les fichiers utilisés pour la remise des offres par voie électronique devront être de format courant et largement disponibles ; il est conseillé d'employer les mêmes que ceux utilisés lors du retrait du dossier de consultation et tels qu'ils ont été téléchargés depuis la plate-forme. Il est recommandé d'utiliser des fichiers mentionnés au référentiel général d'interopérabilité, par exemple :

Typologie des fichiers	Extensions correspondantes
le format PDF (mode non révisable)	.pdf
le format texte universel (mode révisable)	.rtf
le format bureautique ouvert ODF (mode révisable, format ouvert, normalisé ISO)	.odt pour les textes .ods pour les feuilles de calcul .odp pour les présentations de diaporama .odg pour les dessins et graphiques
le format bureautique propriétaire de Microsoft (mode révisable)	.doc ou .docx pour les textes .xls ou .xlsx pour les feuilles de calcul .ppt ou .pptx pour les présentations de diaporama
le format de CAO « OpenDWG » (mode révisable) pour les plans ou dessins techniques ou le format PDF 1.7 (mode non révisable, normalisé ISO, conservation des calques)	.dxf et .pdf
le format propriétaire DWG (mode révisable) pour les plans ou dessins techniques ou le format propriétaire DWF (mode non révisable)	.dwg et .pdf
les formats images JPEG, PNG ou TIFF/EP pour les photographies, pour les images	.jpg .png .tif

les formats audio MP3 (format compressé – qualité ordinaire) ou WAV (format non compressé – haute qualité) pour les fichiers sonores	.mp3 .wav
le format vidéo MPEG-4	.mp4

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Outils nécessaires pour faire une réponse électronique

Pour déposer une offre électronique, le candidat doit disposer sur son poste de travail des outils suivants :

L'environnement d'exécution Java de Sun Microsystems. Ce logiciel est téléchargeable gratuitement à l'adresse suivante :

<http://www.java.com/fr/download/>

Signature de l'accord-cadre

Les documents transmis par voie électronique seront rematérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution de l'accord-cadre pourra donner lieu à la signature manuscrite du contrat papier.

Copie de sauvegarde

Dans l'hypothèse d'une soumission par voie électronique, une copie de sauvegarde peut être envoyée, sur support physique électronique (CD-Rom, DVD-Rom ou clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres. Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé à faire parvenir à l'adresse de dépôt figurant au n° 7.1 du présent règlement, comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde », l'identification de la procédure concernée et les coordonnées de l'entreprise.

- Les documents de la copie de sauvegarde doivent être signés (pour les documents dont la signature est obligatoire). Si le support physique choisi est le support papier, la signature est manuscrite. Si le support physique choisi est électronique, la signature est électronique. Dans ce dernier cas, la signature électronique est apposée par un logiciel ad hoc sur tous les documents électroniques pour lesquels une signature est exigée.

- La copie de sauvegarde est ouverte : soit lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie

électronique – la taxe de cette malveillance est conservée ; soit lorsqu'une candidature ou une offre a été transmise par voie électronique et n'est pas parvenue dans les délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la copie de sauvegarde soit parvenue dans les délais.

Date limite de réception des offres

La date limite de réception des offres est fixée au **16/10/2026 à 12H00**.

Au-delà de cette date, les offres seront rejetées et retournées à leurs auteurs sans qu'aucune contestation ne puisse être élevée.

A Sarre-Union, le

Le Président,

Jean-Louis SCHEUER